

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 50053
Numéro SIREN : 432 882 090
Nom ou dénomination : 3S TechnoDistrib

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 3178

« 3S TECHNODISTRIB »

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de €50.000

Siège social : 32, avenue Haussmann – 33390 Blaye

432 882 090 RCS Libourne

*(la « **Société** »)*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

«

L'an deux mille vingt-deux,

Le 1^{er} septembre,

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de la démission de Monsieur Julien Seveau de son mandat de Président de la Société)

L'associée unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Julien Seveau, prend acte de la démission de ce dernier au titre de ses fonctions de Président de la Société.

Conformément aux termes de la lettre de démission de Monsieur Julien Seveau, la démission de ce dernier prendra effet à l'issue de la nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire, décidée par l'associée unique, sans aucune indemnité.

DEUXIÈME DÉCISION

(Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire)

Compte tenu de la démission de Monsieur Julien Seveau de ses fonctions de Président de la Société constatée ci-avant, l'associée unique, en application des stipulations des statuts de la Société, doit se prononcer sur la nomination du nouveau Président de la Société.

À cet effet, l'associée unique désigne en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée :

DOBSON FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de €1.000

Siège social : 6, allée des Genêts - 33127 Martignas-sur-Jalle

537 982 209 RCS Bordeaux

Le Président sera tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et de la compétence dévolue à la collectivité des associés, ou l'associée unique suivant la situation.

La nomination de la société DOBSON FRANCE prendra effet à l'issue des présentes délibérations.

La société DOBSON FRANCE, représentée par son Gérant, Monsieur Thierry Chateauneuf, après avoir pris connaissance des statuts de la Société, déclare accepter le mandat de Président qui lui est confiée, satisfaire aux conditions légales et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

(...)

CINQUIÈME DÉCISION
(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Lu et approuvé

Thierry Châteauneuf

Signé par Thierry Châteauneuf
 Signé et certifié par **you sign** 

La société DOBSON FRANCE
*Représentée par son Gérant, Monsieur Thierry
Châteauneuf¹*

»

¹ En signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, *via* YouSign.